

A Lyon, le 4 mai 2020.

Madame la Vice Présidente,

Tout d'abord, nous vous remercions de nous associer aux réflexions et aux points d'étape Culture, concernant la crise sanitaire, liée au COVID 19.

C'est avec grand intérêt que nous avons appris les nouvelles mesures que vous allez mettre en oeuvre, et plus particulièrement celles qui vont aller dans le sens de soutenir les structures les plus fragiles mais, néanmoins nécessaires à la vitalité de la création artistique régionale.

Ces équipes artistiques, ces festivals et ces petits lieux de fabrique maillent tout notre territoire et le font rayonner bien au-delà. Leurs projets portent haut les valeurs des Droits Culturels et participent pleinement à l'économie environnante.

C'est pourquoi, au titre de la **Fédération des Arts de la Rue Auvergne Rhône Alpes**, nous espérons que vous serez particulièrement attentive à la fragilité spécifique de notre secteur, en tant que partenaire privilégié aux côtés de l'État, et pourrez, nous concernant, assouplir certains critères d'attribution des mesures d'aides et fonds d'urgence et ce, pour les raisons suivantes :

- les **compagnies** des Arts de la Rue ont vu la signature de leurs contrats de vente suspendus dès l'annonce du confinement de mi-mars. Nombre de promesses d'achats ne sont malheureusement pas allés au terme de la contractualisation, en raison de l'annulation des grands rendez-vous nationaux de l'été, du fait des interdictions de rassemblements. À cela s'ajoute le dé-confinement, qui s'annonce lent et progressif, ne permettant pas de se projeter sur la reprise de notre activité. Pour rappel, la saison des arts de la rue se déroule d'avril à octobre, c'est bien une saison complète qui va manquer à l'économie de nos structures et de nos équipes artistiques. En cela, notre secteur est particulièrement touché et en danger : une saison blanche complète aura des conséquences sur les deux, voire les trois prochaines années.
- concernant les **festivals** qui sont majoritairement gratuits, les critères liés à la perte de billetterie ne peuvent s'appliquer. Cependant, les pertes de recettes liées aux ventes de bars et de restauration, ou encore des aides privés de petits mécènes locaux, représentent une importante perte de chiffres d'affaires souvent conséquentes dans ces rendez-vous de proximité et permettent la prise en charge des frais fixes tout au long de l'année.
- les **collectivités**, petites ou grandes, sont aussi nos partenaires privilégiés. Elles sont aujourd'hui impactées fortement, dans leur gouvernance, dans leur budget... Cette situation les fragilise particulièrement, elles auront du mal à soutenir nos actions et nos rassemblements avec le public.



Fédération des Arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes

Village Sutter – 10 rue de Vauzelles – 69001 Lyon

06.50.24.13.28

coordination@fede-rue-aura.fr

Par conséquent, nous soutenir par des mesures adaptées, sera un geste fort et permettra de ré-affirmer votre rôle de partenaire privilégié auprès de vos équipes artistiques et de vos acteurs qui créent et oeuvrent pour l'espace public.

C'est aussi imaginer, qu'à l'issue de cette crise, nous pourrons à nouveau, ensemble, ré-enchanter notre espace commun et nos espace publics entre autres!

Nous restons évidemment à votre écoute pour toutes précisions et échanges. En espérant retenir votre attention.

Cordialement,

Les membres du conseil d'administration.